Suisse : un Afghan soupçonné d'avoir violé 2 enfants ne se présente pas à son procès, le juge n'avait pas jugé nécessaire de le placer en détention provisoire

15/09/2021 à 3h21



Un Afghan, aujourd'hui âgé de 32 ans, aurait dû être jugé la semaine dernière devant le tribunal de district de Brugg **pour des accusations d'agressions sexuelles multiples, d'actes sexuels multiples avec des enfants, de pornographie multiple et d'infractions à la loi sur les armes. Selon le *Aargauer Zeitun*, l'accusé ne s'est pas présenté au tribunal. Et il n'y a aucune autre trace de l'homme de 32 ans.** L'homme a jusqu'à présent été placé en alerte internationale pour être arrêté, sans succès.

Selon l'acte d'accusation, il aurait abusé sexuellement à plusieurs reprises d'une fille, alors âgée de douze à treize ans, et d'un garçon, alors âgé de onze à treize ans. Le garçon était le fils du partenaire de l'accusé à l'époque. L'accusé l'aurait violé à plusieurs reprises dans la douche et dans le

lit de camp. Entre autres choses, l'agresseur présumé aurait saisi le pantalon de la jeune fille et introduit un doigt dans son vagin.

Aucun placement en détention provisoire n'a été ordonné

Il n'a pas été jugé nécessaire de placer le délinquant présumé en détention provisoire. La raison : un danger de collusion et de répétition a été écarté. L'homme de 32 ans ne vivait plus chez lui depuis la découverte des infractions, et tout contact avec les victimes aurait pu être exclu. Il n'y avait pas non plus de danger de comportement communautaire.

L'accusation demande six ans de prison pour l'homme de 32 ans et une expulsion pendant dix ans. Une nouvelle date d'audience a été fixée au 2 novembre. Si l'homme de 32 ans ne s'est toujours pas présenté d'ici là, le procès se déroulera sans lui.

20Minutes.CH

(Merci à Sylvain Cretton)